

# Factures impayées: l'Etat règle une partie de la note aux opérateurs

■ L'Etat versera plus de 9 millions à Mobistar et plus de 14 millions à Base.

L'Etat belge traîne régulièrement une réputation de mauvais payeur. Mais vendredi, il a réglé une partie de ses dettes vis-à-vis des opérateurs télécoms Base et Mobistar.

Le conseil des ministres a en effet approuvé hier la proposition de transaction avec les deux opérateurs télécoms: l'Etat paiera un montant de 9,03 millions d'euros à Mobistar et de 14,06 millions à Base, une partie des factures impayées qui se sont accumulées au fil des années.

Le dossier est déjà ancien. Les opérateurs télécoms réalisent régulièrement des missions pour le compte de l'Etat belge, et notamment du ministère de la Justice: des prestations et services qui vont des écoutes téléphoniques à l'identification d'un abonné en passant par la localisation d'un téléphone. On parle pour les trois grands opérateurs actifs sur le marché belge de plus de 100 000 requêtes par an émanant des autorités policières et judiciaires.

La police fédérale a ainsi accumulé une ardoise conséquente vis-à-vis des opérateurs télécoms. Mais ces dernières années, cette même police fédérale, face à l'amoncellement des factures impayées, renvoyait systématiquement la balle à l'Etat belge et au SPF Justice. Sans effet.

Longtemps, les opérateurs télécoms avaient fait preuve de patience. Mais, en juillet 2014, Base et Mobistar passaient à l'action en assignant l'Etat belge en justice. Dans les deux affaires, un arrangement partiel à l'amiable a finalement pu être trouvé entre l'Etat et chacun des deux opérateurs. Et cela avant qu'un jugement ne soit prononcé. "Cette transaction permet à l'Etat belge d'éviter deux millions d'euros de coûts supplémentaires", soulignait-on vendredi au cabinet de Koen Geens, ministre de la Justice.

## 8,5 millions impayés chez Mobistar

Alors, le litige est-il définitivement réglé entre l'Etat belge et les opérateurs télécoms? Clairement, non. "Les arriérés de paiement se chiffrent à ce jour à 18 millions d'euros", confirme Jean-Pascal Bouillon, le porte-parole de Mobistar. Et d'ajouter: "Le montant d'un peu plus de 9 millions ne couvre donc que la moitié du litige entre l'Etat et Mobistar. La procédure en justice contre l'Etat belge (Ndlr: devant le tribunal de première instance de Bruxelles) se poursuit pour le solde". Avant de pouvoir être payées par l'Etat, ces factures doivent en effet être "certifiées" par la Cellule de traitement des informations financières (CTIF). Dans le cas de Mobistar, pour deux tiers des 8,5 millions impayés à ce jour, "un travail de correspondance entre le travail effectué par l'opérateur et les factures a été réalisé et transmis au tribunal", tandis que pour le dernier tiers le porte-parole de Mobistar parle "de factures envoyées avec un peu de retard mais non contestées".

## 4 millions impayés chez Base

Du côté de Base Company, par contre, on nous confirmait vendredi que ce montant de 14,06 millions d'euros couvrirait bien l'entièreté des factures impayées à fin 2014. "Pour nous, une fois que ce montant nous aura été payé par l'Etat, le litige sera réglé pour les dernières années et ce jusqu'à la fin de l'année 2014. Mais nous attendons évidemment ce paiement car il y a déjà eu beaucoup de rebondissements dans cette affaire", nous expliquait François Bailly, porte-parole de Base Company. Mais l'Etat conserve, là encore, une ardoise de 4 millions d'euros vis-à-vis de Base pour la seule année 2015.

Enfin, chez Proximus, l'histoire est un peu différente car l'opérateur historique, lui, n'avait pas déposé plainte contre l'Etat, contrairement à Mobistar et Base. On peut en effet imaginer qu'il aurait été compliqué pour Proximus de croiser le fer judiciaire avec... son principal actionnaire. Le mode "discussion" a dès lors été préféré à une action en jus-

tice. Avec des résultats: à ce jour, l'Etat aurait remboursé à Proximus la "quasi-totalité" des arriérés de facture.

Bref, entre l'Etat et les opérateurs télécoms, il y a encore de la friture sur la ligne...

V.S.